

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 14 décembre 2022, 9h

ORDRE ^{DU} JOUR ^{DU} CONSEIL ^{D'} ADMINISTRATION 14 DÉCEMBRE 2022

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20/10/2022

FINANCES

- Point 2 – Vote du budget primitif de l'ESAPB 2023

INSTITUTIONNEL

- Point 3 – Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre dans l'EPCC ESAPB
- Point 4 – Accréditation de l'ESAPB et document stratégique pluriannuel



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 14 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-30

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
20/10/2022**

Le 14 décembre 2022, à 9h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 30 novembre 2022. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Dominique IDIART (*en visioconférence*)
- Madame Agnès DUHART
- Madame Marie LASSERRE

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE
- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Madame Carla YUSTOS AUBERT

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 14



**DELIBERATION N° 2022-30 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 20/10/2022**

Vote

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20/10/2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 14/12/2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE


Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022
Date d'affichage le : 14/12/2022



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE
Conseil d'administration du 20 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL

L'an 2022,
Le 20 octobre,
A 17h,

Les administrateurs de l'École supérieure d'art Pays Basque, dénommée « ESAPB », Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), se sont réunis sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08/06/2022

INSTITUTIONNEL

- Point 2 – Modification du règlement intérieur de l'ESAPB

RESSOURCES HUMAINES

- Point 3 – Modification du tableau des effectifs
- Point 4 – Mise en place du compte épargne-temps
- Point 5 – Modification du taux de rémunération des vacances pour les classes à PAC

FINANCES

- Point 6 – Approbation du tarif de facturation des badges d'impression aux étudiants
- Point 7 – Modification des droits d'inscription au concours d'entrée à l'ESAPB

Sont présents :

Administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE (*en visioconférence*)
- Monsieur Yves UGALDE (*pouvoir à Madame Sophie CASTEL*)
- Madame Sophie CASTEL



- Madame Anne PINATEL
- Madame Florence SERVAIS (*en visioconférence*)
- Madame Agnès DUHART (*en visioconférence*)
- Madame Marie LASSERRE (*sans voix délibérative du fait de la présence de sa titulaire*)

Administrateurs représentant l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*pouvoir à Madame Anne PINATEL*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Monsieur Frédéric GAYEL
- Monsieur Romain SEIN (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Carla YUSTOS AUBERT (*en visioconférence*)

Sont absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Dominique IDIART
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Denis LABORDE

Assistent également à ce conseil : Madame Patricia OUDIN (*en visioconférence*), Madame Delphine ETCHEPARE, Monsieur Frédéric DUPRAT, Madame Armelle RONCIN, Monsieur Pedro JIMENEZ MORRAS et Madame Amaya VANHEMS.

Le conseil réunissant la présence de la moitié au moins des administrateurs, il peut valablement délibérer.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, introduit la séance avec plusieurs points préalables à l'ordre du jour.

Le premier concerne l'entrée de la Région dans l'EPCC. Madame Patricia OUDIN indique que la veille a été approuvé en séance plénière à la Région le fait pour la Région Nouvelle-Aquitaine de rentrer dans l'EPCC. Aussi, une fois la notification officielle reçue par l'ESAPB, lors du prochain conseil d'administration de l'EPCC, il sera proposé aux membres d'approuver l'entrée de la Région dans l'EPCC et d'autoriser la Directrice à se rapprocher de la CAPB et de l'Etat, membres fondateurs de l'EPCC, pour qu'ils délibèrent dans leurs propres instances l'acceptation de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre. Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE s'en réjouit et précise que l'ESAPB en profitera également pour modifier la représentation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) au sein du conseil d'administration de l'EPCC pour y inclure le Vice-président à la culture.

Le second point concerne le processus d'évaluation dans lequel se trouvait l'École depuis deux ans qui a été clôturé par le passage devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et



culturels (CNESERAC) et le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en juin dernier.

Delphine ETCHEPARE fait un petit résumé du passage devant ces deux instances et informe du renouvellement de l'accréditation à délivrer des diplômes pour la période 2022-2028. La bonne nouvelle c'est que l'arrêté d'accréditation préconise une ouverture du DNSEP à la rentrée 2024. Pour le moment, l'ESAPB est la seule école supérieure d'art sur le territoire qui n'a pas le niveau master. L'organigramme de préfiguration du master est présenté.

Un autre des points présenté par Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE est relatif au courrier rédigé par l'ANDEA et signé par tous les Présidents des écoles supérieures d'art de France (sauf un) à l'attention du gouvernement pour signaler la problématique du manque d'aides de l'État pour les ESA. En effet, cette aide n'est que ponctuelle et pas du tout à la hauteur du nécessaire et de ce qui est donné par les collectivités. Ce courrier a été envoyé à la nouvelle ministre qui va recevoir les présidents des ESA, aussi lors du séminaire d'automne à l'ANDEA les présidents vont se réunir pour élaborer la stratégie.

Delphine ETCHEPARE précise que le séminaire d'automne de l'ANDEA a lieu tous les ans pendant 2/3 jours et réunit tous les corps des ESA. Il permet d'échanger sur des problématiques communes. Il est rare que les présidents soient autant mobilisés mais sur un sujet d'une telle importance, beaucoup ont prévu d'effectuer le déplacement.

Juliette ROUILLON-DURUP précise que les difficultés sont présentes dans tous les disciplines des arts mais que c'est un sujet réellement porté par la direction culturelle de la DRAC Nouvelle-Aquitaine aux services centraux pour obtenir des crédits supplémentaires. La DRAC Nouvelle-Aquitaine a conscience que l'ESAPB est moins soutenue que les autres écoles et elle espère que cela puisse changer bientôt. Elle fait un retour très positif de la présentation devant le CNESERAC.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE précise qu'il est bien conscient que ce sont des difficultés nationales et que c'est une démarche plus globale que l'ESAPB, de manière générale il y a une disparité de traitement entre les secteurs.

Enfin le dernier point concerne la rentrée scolaire. Delphine ETCHEPARE indique qu'elle s'est bien passée, elle évoque les nouveaux recrutements. L'année dernière c'était la première année de réorganisation, là les marques sont prises, cela permet de réfléchir au nouveau projet d'établissement avec la perspective du DNSEP. Romain SEIN confirme que les enseignants sont excités par la perspective du DNSEP, beaucoup d'enseignants en classes préparatoires et pratiques amateurs travaillent désormais sur les ARCs ce qui donne une perspective intéressante et permet pour beaucoup de rapprocher avec la pratique artistique personnelle. C'est une rentrée normale après plusieurs années de covid.

Marie LASSERRE demande combien il y a eu de personnes recrutées et pour quel motif: départ, mutation, création d'emploi etc.

Delphine ETCHEPARE réexplique les différents recrutements et réaffirme que budgétairement il n'y a pas de changement, ce sont des postes existants qui étaient en sommeil ou des remplacements d'agents qui sont partis.

GENERAL

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 08/06/2022

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité



INSTITUTIONNEL

Point 2 – Modification du règlement intérieur de l'ESAPB

Sophie CASTEL demande quelles ont été les modifications.

Amaya VANHEMS explique que pour la plupart ce sont des modifications à la marge pour coller mieux à la réalité de la vie de l'établissement.

Le principal changement concerne la mise à disposition des ordinateurs. En effet, ce principe a été précisé de telle sorte que pour se voir proposer l'option de rachat l'étudiant devra avoir passé au moins deux ans à l'ESAPB. Le montant de cette option de rachat reste fixé sur la base des années passées à l'école.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Point 3 – Modification du tableau des effectifs

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité

Point 4 – Mise en place du compte épargne-temps

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité

Point 5 – Modification du taux de rémunération des vacances pour les classes à PAC

Les classes à parcours artistique et culturel sont des interventions d'artistes en milieu scolaire.

Frédéric DUPRAT précise qu'à l'ESAPB ce sont soit des enseignants fonctionnaires ou contractuels qui les font sur leur volume d'heures, soit, le plus souvent, des vacataires. L'ESAPB essaie d'avoir recours à des vacataires jeunes, qui gravitent autour de l'école, voire d'anciens étudiants, pour enclencher leur parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement. A l'heure actuelle, le taux de rémunération proposé par l'ESAPB est de 39 € brut de l'heure. Néanmoins, les préconisations de la DRAC sont de 60 € brut de l'heure. Aussi, pour s'y conformer mais aussi en soutien au monde professionnel artistique, il est proposé d'adopter ce nouveau tarif.

Marie LASSERRE demande si c'est l'ESAPB qui choisit les thèmes des interventions et Frédéric DUPRAT répond que non c'est coconstruit entre l'artiste enseignant et les écoles.

Romain SEIN indique que ce sont des interventions vraiment intéressantes qui permettent d'une part de voir des enfants différents de ceux qui fréquentent les ESA, et d'autre part la rencontre avec des artistes. C'est un temps





ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 064-200093169-20221214-2022130-DE R

contact@esa-paysbasque.fr

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 18h10.

De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du conseil d'administration,

Jean-Pierre LAFLAQUIERE



privilegié qui allie la transmission artistique et l'accompagnement des professeurs des écoles en charge des groupes.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 6 – Approbation du tarif de facturation des badges d'impression aux étudiants

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 7 – Modification des droits d'inscription au concours d'entrée à l'ESAPB

Frédéric DUPRAT précise que les candidats s'inscrivent à des concours dans de nombreuses écoles, aussi l'objectif de l'ESAPB est de rester raisonnable dans le tarif pour ne pas multiplier les frais.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE demande s'il y a des questions diverses.

Patricia OUDIN prend la parole pour indiquer un certain nombre d'éléments.

D'abord, dans le nouveau schéma régional enseignement supérieur recherche innovation, les 5 EPCC de Nouvelle-Aquitaine vont être éligibles aux appels à projets relatifs à la vie étudiante, la recherche et l'enseignement supérieur. Les appels à projets seront lancés en novembre 2022, à remettre fin janvier 2023 pour un passage en séance plénière en juin 2023 et un début d'exécution à la rentrée scolaire 2023.

De plus, à la demande de Charline CLAVEAU, un certain nombre de réunions sectorielles vont avoir lieu au printemps 2023.

Par ailleurs, en décembre 2023 va être lancé un projet sur l'orientation, la formation, la professionnalisation. Enfin, la Région gère les fonds européens que sont le FEDER et le FSE et dans le FSE il y a une entrée relative à l'orientation, il serait intéressant de voir s'il est possible par ce biais d'avoir une aide pour les classes préparatoires de l'ESAPB.

Agnès DUHART demande quels sont les ateliers amateurs les plus fréquentés. Frédéric DUPRAT répond que c'est difficile à dire car il y a des jauges pour les ateliers. Certains sont complets dès le début des préinscriptions au mois de juin. Pour certains il y a une grosse liste d'attente : céramique, gravure, certains cours de dessin peinture. Il y a aussi des enseignants qui sont particulièrement appréciés. Finalement, on ne peut pas dire qu'un médium soit plus apprécié qu'un autre.

L'atelier BD est très prisé. Pour certains ateliers comme le multimédia, le nombre d'inscrits est limité par le nombre d'ordinateurs disponibles pour être mis à disposition, un cours de dessin peinture peut accepter plus de monde.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 14 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-31

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ESAPB 2023

Le 14 décembre 2022, à 9h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 30 novembre 2022. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Dominique IDIART (*en visioconférence*)
- Madame Agnès DUHART
- Madame Marie LASSERRE

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE
- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Madame Carla YUSTOS AUBERT

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 14



DELIBERATION N° 2022-31 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ESAPB 2023

Considérant que l'ESAPB doit voter son budget primitif 2023 afin d'engager les dépenses nécessaires à la réalisation de son activité et à l'encaissement de ses recettes,

Ce budget, proposé en annexe 2, est construit à hauteur de 3 379 851,00 € pour sa section de fonctionnement et à hauteur de 214 296,00 € pour sa section d'investissement.

A titre d'information, le budget doit être voté accompagné du tableau des effectifs pour 2023.

Vote

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- De voter, par chapitre, le budget 2023 de l'ESAPB et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes (le budget est joint à la présente délibération avec une notice explicative) :
 - ◆ Pour la section de fonctionnement : 3 379 851,00 €
 - ◆ Pour la section d'investissement : 214 296,00 €
 - Soit un montant total de 3 594 147,00 €
- D'adopter le tableau des effectifs pour l'année 2023, ainsi que la masse salariale qui en découle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration votent à l'unanimité le budget primitif 2023 de l'ESAPB et adoptent à l'unanimité le tableau des effectifs pour l'année 2023.

Fait et délibéré à Bayonne le 14/12/2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE


Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022
Date d'affichage le : 14/12/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCC dont la population est de 3500 habitants et plus - ECOLE
SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009316900023

POSTE COMPTABLE : BAYONNE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL ESAPB (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	78
A4 - Etat des provisions	79
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	80
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	81
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	82
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	86
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	87

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
43900

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE
BUDGET PRINCIPAL ESAPB

BP
SLO
ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	323 687
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	9.88	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	10.43	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.64	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	76.48%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	94.68%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	6.15%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 379 851,00	3 379 851,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 379 851,00	3 379 851,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	214 296,00	214 296,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		214 296,00	214 296,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 594 147,00	3 594 147,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	603 820,00	0,00	731 280,00	731 280,00	731 280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 384 980,00	0,00	2 445 020,00	2 445 020,00	2 445 020,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 003 000,00	0,00	3 190 500,00	3 190 500,00	3 190 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 480,00	0,00	6 280,00	6 280,00	6 280,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 900,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 013 380,00	0,00	3 196 780,00	3 196 780,00	3 196 780,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	19 540,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	120 960,00		183 071,00	183 071,00	183 071,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		140 500,00		183 071,00	183 071,00	183 071,00
TOTAL		3 153 880,00	0,00	3 379 851,00	3 379 851,00	3 379 851,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 379 851,00
--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	344 700,00	0,00	384 810,00	384 810,00	384 810,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations	2 789 680,00	0,00	2 976 708,00	2 976 708,00	2 976 708,00
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 153 880,00	0,00	3 376 518,00	3 376 518,00	3 376 518,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 153 880,00	0,00	3 376 518,00	3 376 518,00	3 376 518,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		3 333,00	3 333,00	3 333,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		3 333,00	3 333,00	3 333,00
TOTAL		3 153 880,00	0,00	3 379 851,00	3 379 851,00	3 379 851,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 379 851,00
--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	179 738,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 020,00	0,00	38 500,00	38 500,00	38 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 480,00	0,00	169 150,00	169 150,00	169 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	140 500,00	0,00	207 650,00	207 650,00	207 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		3 313,00	3 313,00	3 313,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	3 313,00	3 313,00	3 313,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	140 500,00	0,00	210 963,00	210 963,00	210 963,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		3 333,00	3 333,00	3 333,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		3 333,00	3 333,00	3 333,00
	TOTAL	140 500,00	0,00	214 296,00	214 296,00	214 296,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 296,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	31 225,00	31 225,00	31 225,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	31 225,00	31 225,00	31 225,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	31 225,00	31 225,00	31 225,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	19 540,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 960,00		183 071,00	183 071,00	183 071,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	140 500,00		183 071,00	183 071,00	183 071,00

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
 Reçu en préfecture le 14/12/2022
 Publié le VOTE (3)
 ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouvelles	Publié le	VOTE (3)	SLO
	TOTAL	140 500,00	0,00	214 296,00		214 296,00	214 296,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 296,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	179 738,00
--	-------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	731 280,00		731 280,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 445 020,00		2 445 020,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00		14 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 280,00	0,00	6 280,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	183 071,00	183 071,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 196 780,00	183 071,00	3 379 851,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 379 851,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 333,00	3 333,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	38 500,00	0,00	38 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	169 150,00	0,00	169 150,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 313,00		3 313,00
Dépenses d'investissement – Total		210 963,00	3 333,00	214 296,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 296,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	384 810,00		384 810,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 000,00		1 000,00
74	Dotations et participations	2 976 708,00		2 976 708,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	9 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 333,00	3 333,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 376 518,00	3 333,00	3 379 851,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

3 379 851,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 225,00	0,00	31 225,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		183 071,00	183 071,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		31 225,00	183 071,00	214 296,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

214 296,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	603 820,00	731 280,00	731 280,00
60611	Eau et assainissement	8 970,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	39 092,00	93 500,00	93 500,00
60621	Combustibles	43 500,00	151 200,00	151 200,00
60622	Carburants	1 700,00	2 500,00	2 500,00
60623	Alimentation	2 750,00	1 750,00	1 750,00
60628	Autres fournitures non stockées	55 200,00	57 000,00	57 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	4 800,00	4 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 400,00	16 400,00	16 400,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 300,00	6 800,00	6 800,00
611	Contrats de prestations de services	75 870,00	70 650,00	70 650,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6135	Locations mobilières	4 500,00	3 500,00	3 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 500,00	8 500,00	8 500,00
61551	Entretien matériel roulant	3 600,00	3 600,00	3 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	12 000,00	12 000,00
6161	Multirisques	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 500,00	7 000,00	7 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 100,00	2 100,00	2 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	9 800,00	9 800,00
6188	Autres frais divers	8 475,00	16 425,00	16 425,00
6228	Divers	109 858,00	86 050,00	86 050,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 700,00	12 500,00	12 500,00
6247	Transports collectifs	19 500,00	13 000,00	13 000,00
6248	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	5 150,00	8 750,00	8 750,00
6256	Missions	3 950,00	6 850,00	6 850,00
6257	Réceptions	4 950,00	4 350,00	4 350,00
6261	Frais d'affranchissement	5 100,00	4 100,00	4 100,00
6262	Frais de télécommunications	2 410,00	3 860,00	3 860,00
627	Services bancaires et assimilés	1 050,00	700,00	700,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 300,00	3 400,00	3 400,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	200,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	72 000,00	84 000,00	84 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	100,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	95,00	95,00	95,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 384 980,00	2 445 020,00	2 445 020,00
6218	Autre personnel extérieur	671 599,00	627 600,00	627 600,00
6331	Versement mobilité	10 362,00	11 086,00	11 086,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 734,00	11 471,00	11 471,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 546,00	1 652,00	1 652,00
64111	Rémunération principale titulaires	207 999,00	232 145,00	232 145,00
64131	Rémunérations non tit.	1 213 581,00	1 295 373,00	1 295 373,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	144 662,00	154 271,00	154 271,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	44 359,00	48 311,00	48 311,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 888,00	19 021,00	19 021,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 200,00	22 539,00	22 539,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 050,00	3 051,00	3 051,00
6488	Autres charges	29 500,00	18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00	14 200,00	14 200,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	1 950,00	1 300,00	1 300,00
6518	Autres	2 650,00	2 900,00	2 900,00
6532	Frais de mission	0,00	500,00	500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	9 100,00	9 500,00	9 500,00
65888	Autres	500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		3 003 000,00	3 190 500,00	3 190 500,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
67	Charges exceptionnelles (c)	4 480,00	6 280,00	6 280,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 500,00	2 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 480,00	3 780,00	3 780,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 900,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 013 380,00	3 196 780,00	3 196 780,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>19 540,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	<i>120 960,00</i>	<i>183 071,00</i>	<i>183 071,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>120 960,00</i>	<i>183 071,00</i>	<i>183 071,00</i>
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		140 500,00	183 071,00	183 071,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		140 500,00	183 071,00	183 071,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 153 880,00	3 379 851,00	3 379 851,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 379 851,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	344 700,00	384 810,00	384 810,00
7062	Redevances services à caractère culturel	242 700,00	266 360,00	266 360,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	102 000,00	118 450,00	118 450,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 000,00	1 000,00
7388	Autres taxes diverses	0,00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations	2 789 680,00	2 976 708,00	2 976 708,00
74718	Autres participations Etat	65 214,00	62 414,00	62 414,00
7472	Participat° Régions	0,00	10 000,00	10 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 719 986,00	2 902 294,00	2 902 294,00
7478	Participat° Autres organismes	4 480,00	2 000,00	2 000,00
75	Autres produits de gestion courante	14 500,00	9 000,00	9 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	14 500,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 153 880,00	3 376 518,00	3 376 518,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 153 880,00	3 376 518,00	3 376 518,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	3 333,00	3 333,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	3 333,00	3 333,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	3 333,00	3 333,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 153 880,00	3 379 851,00	3 379 851,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 379 851,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	23 020,00	38 500,00	38 500,00
2051	Concessions, droits similaires	23 020,00	38 500,00	38 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	117 480,00	169 150,00	169 150,00
2182	Matériel de transport	0,00	40 000,00	40 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	91 500,00	59 000,00	59 000,00
2184	Mobilier	11 840,00	11 150,00	11 150,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 140,00	59 000,00	59 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		140 500,00	207 650,00	207 650,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	3 313,00	3 313,00
Total des dépenses financières		0,00	3 313,00	3 313,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		140 500,00	210 963,00	210 963,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	3 333,00	3 333,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	3 333,00	3 333,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	3 333,00	3 333,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	3 333,00	3 333,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		140 500,00	214 296,00	214 296,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 296,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	31 225,00	31 225,00
10222	FCTVA	0,00	31 225,00	31 225,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	31 225,00	31 225,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	31 225,00	31 225,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	19 540,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	120 960,00	183 071,00	183 071,00
28051	Concessions et droits similaires	6 143,00	4 927,00	4 927,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 105,00	941,00	941,00
28182	Matériel de transport	0,00	5 037,00	5 037,00
28183	Matériel de bureau et informatique	40 450,00	115 523,00	115 523,00
28184	Mobilier	27 573,00	24 620,00	24 620,00
28188	Autres immo. corporelles	43 689,00	32 023,00	32 023,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		140 500,00	183 071,00	183 071,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		140 500,00	183 071,00	183 071,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		140 500,00	214 296,00	214 296,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	214 296,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	3 313	0	0	181 400	26 250	0	0	0	0	0	0	210 963
- Equipements municipaux (2)		0	0	181 400	26 250	0	0	0	0	0	0	207 650
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	3 313											3 313
Dépenses d'ordre	3 333											3 333
Total dépenses de l'exercice	6 646	0	0	181 400	26 250	0	0	0	0	0	0	214 296
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	6 646	0	0	181 400	26 250	0	0	0	0	0	0	214 296
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	183 071	0	0	31 225	0	0	0	0	0	0	0	214 296
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	183 071	0	0	31 225	0	0	0	0	0	0	0	214 296

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	183 071	0	0	2 253 319	943 461	0	0	0	0	0	0	3 379 851
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	183 071	0	0	2 253 319	943 461	0	0	0	0	0	0	3 379 851
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 333	0	0	3 115 078	261 440	0	0	0	0	0	0	3 379 851
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	3 333	0	0	3 115 078	261 440	0	0	0	0	0	0	3 379 851

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		6 646	0	0	181 400	26 250	0	0	0	0	0	0	214 296
Dépenses réelles		3 313	0	0	181 400	26 250	0	0	0	0	0	0	210 963
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	3 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 313
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	29 500	9 000	0	0	0	0	0	0	38 500
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	151 900	17 250	0	0	0	0	0	0	169 150
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 333</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		183 071	0	0	31 225	0	214 296						
Recettes réelles		0	0	0	31 225	0	0	0	0	0	0	0	31 225
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	31 225	0	0	0	0	0	0	0	31 225
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le 14/12/2022		
											services urbains, environnement	9 économique	TOTAL ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		183 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 071
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	183 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 071
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de fonctionnement		183 071	0	0	2 253 319	943 461	0	0	0	0	0	3 379 851
Dépenses réelles		0	0	0	2 253 319	943 461	0	0	0	0	0	3 196 780
011	Charges à caractère général	0	0	0	514 945	216 335	0	0	0	0	0	731 280
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	1 725 194	719 826	0	0	0	0	0	2 445 020
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	8 900	5 300	0	0	0	0	0	14 200
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	4 280	2 000	0	0	0	0	0	6 280
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		183 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 071
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 071
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE	
											9	TOTAL services urbains, environnement économique

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		3 333	0	0	3 115 078	261 440	0	0	0	0	0	3 379 851
Recettes réelles		0	0	0	3 115 078	261 440	0	0	0	0	0	3 376 518
013	Atténuations de charges	0	0	0	2 500	2 500	0	0	0	0	0	5 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	129 810	255 000	0	0	0	0	0	384 810
73	Impôts et taxes	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	1 000
74	Dotations et participations	0	0	0	2 975 268	1 440	0	0	0	0	0	2 976 708
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	6 500	2 500	0	0	0	0	0	9 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 333</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 333</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		183 071.00	0.00	0.00	0.00	0.00	183 071.00
Dépenses de l'exercice		183 071.00	0.00	0.00	0.00	0.00	183 071.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 071.00	0.00	0.00	0.00	0.00	183 071.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		3 333.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 333.00
Recettes de l'exercice		3 333.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 333.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3 333.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		-179 738.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-179 738.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Publié le	Sous-fonction 02
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée	ID : 064-200093169-20221214-2022031-DE
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	2 253 319,00	0,00	0,00	0,00	2 253 319,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	2 253 319,00	0,00	0,00	0,00	2 253 319,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	514 945,00	0,00	0,00	0,00	514 945,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 725 194,00	0,00	0,00	0,00	1 725 194,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	0,00	0,00	8 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	4 280,00	0,00	0,00	0,00	4 280,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	3 115 078,00	0,00	0,00	0,00	3 115 078,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	3 115 078,00	0,00	0,00	0,00	3 115 078,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	129 810,00	0,00	0,00	0,00	129 810,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 975 268,00	0,00	0,00	0,00	2 975 268,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 26

Plan de relance forçés
ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE
santare)



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	861 759,00	0,00	0,00	0,00	861 759,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes budgétaires apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 

ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	897 021,00	0,00	46 440,00	0,00	943 461,00
Dépenses de l'exercice		0,00	897 021,00	0,00	46 440,00	0,00	943 461,00
011	Charges à caractère général	0,00	216 335,00	0,00	0,00	0,00	216 335,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	673 386,00	0,00	46 440,00	0,00	719 826,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	260 000,00	0,00	1 440,00	0,00	261 440,00
Recettes de l'exercice		0,00	260 000,00	0,00	1 440,00	0,00	261 440,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	1 440,00	0,00	1 440,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-637 021,00	0,00	-45 000,00	0,00	-682 021,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	897 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	897 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	216 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	673 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-637 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes budgétaires apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 

ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses de l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Blas de colons (voies sanitaires)	214-2022_31-DE
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		6 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 646,00
Dépenses de l'exercice		6 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 646,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 313,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	3 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		183 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 071,00
Recettes de l'exercice		183 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 071,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	183 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 071,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Plan	Publié le
							ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00		
SOLDE (2)		176 425,00	0,00	0,00	0,00		176 425,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le  Sous-fonction 02
ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	11	12	13	Publié le	Total
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	Plan de relance (crise sanitaire)		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00

ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	181 400,00	0,00	0,00	0,00	181 400,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	181 400,00	0,00	0,00	0,00	181 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	29 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	151 900,00	0,00	0,00	0,00	151 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	31 225,00	0,00	0,00	0,00	31 225,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	31 225,00	0,00	0,00	0,00	31 225,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 26

Plan de dépenses forcé
ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE
sanitaire



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	31 225,00	0,00	0,00	0,00	31 225,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-150 175,00	0,00	0,00	0,00	-150 175,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			Sous-fonction 253	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	253 Médecine scolaire	253 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

 SLO

les budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002
ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	26 250,00	0,00	0,00	0,00	26 250,00
Dépenses de l'exercice		0,00	26 250,00	0,00	0,00	0,00	26 250,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00	17 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Publié le Plan de plannings (coûts sanitaires) ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-26 250,00	0,00	0,00	0,00	-26 250,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	26 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	26 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	17 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-26 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (c	Publié le	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le  Sous-fonction 42

ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Publié le	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00

Publié le

Total

ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Plan	Publié le	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Plan de relance	Publié le ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81	82	83	84	85	86
		Services urbains	Aménagement urbain	Environnement	Plan de relance (c	Publié le	Reçu le
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 
 Sous fonction 83
 ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de colons (voies sanitaires)	1214-2022_31-DE
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	07/12/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	07/12/2020
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	07/12/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	07/12/2020
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	07/12/2020
L	Logiciels	2	07/12/2020
L	Droits d'utilisation annuel de logiciels	1	07/12/2020
L	Brevets - durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur util. si plus brève	0	07/12/2020
L	Voitures et véhicules légers (scooters, vélos y compris électriques)	5	07/12/2020
L	Camions et véhicules industriels	8	07/12/2020
L	Matériel informatique	3	07/12/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	07/12/2020
L	Mobilier	10	07/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles - Matériels classiques	10	07/12/2020
L	Appareils de laboratoire	10	07/12/2020
L	Equipements de garages et ateliers	10	07/12/2020
L	Equipements des cuisines	10	07/12/2020
L	Jeux de toutes sortes	5	07/12/2020
L	Coffre-fort	20	07/12/2020
L	Installations et appareils de chauffage, instal. ventilation, pompes, appareils électromécaniques	10	07/12/2020
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	07/12/2020
L	Gros matériels techniques	20	07/12/2020
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	07/12/2020



IV – ANNEXES	A4
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		4 763,00	4 763,00	0,00	4 763,00
Provision pour charges - Mise en oeuvre du CET	0,00	08/06/2022	4 763,00	4 763,00	0,00	4 763,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		4 763,00	4 763,00	0,00	4 763,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		6 646,00	I 6 646,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 646,00	6 646,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 333,00	3 333,00
020	Dépenses imprévues	3 313,00	3 313,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 646,00	0,00	0,00	6 646,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		214 296,00	III 214 296,00
Ressources propres externes de l'année (a)		31 225,00	31 225,00
10222	FCTVA	31 225,00	31 225,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		183 071,00	183 071,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	4 927,00	4 927,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	941,00	941,00
28182	Matériel de transport	5 037,00	5 037,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 523,00	115 523,00
28184	Mobilier	24 620,00	24 620,00
28188	Autres immo. corporelles	32 023,00	32 023,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	214 296,00	0,00	0,00	0,00	214 296,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 646,00
Ressources propres disponibles	IV 214 296,00
Solde	V = IV – II (6) 207 650,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjointes techniques	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		21,00	9,00	30,00	4,00	22,55	26,55
1 Adjoint directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Professeur enseig. artistique HC)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
1 Directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Directeur enseig. Artistique de 1re cat)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1,00	1,00	2,00	0,00	1,75	1,75
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,40	0,40
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
2 assistants d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	3,00	3,00	6,00	0,00	5,00	5,00
4 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
4 assistants d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	0,00	4,00	4,00	0,00	2,40	2,40
6 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		27,00	9,00	36,00	6,00	23,55	29,55

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
1 Adjoint directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Professeur enseig. artistique HC)	A	CULT	815	0,00	3-3-2°	CDI
1 Directeur de l'Ecole Supérieure d'Art Pays Basque (Directeur enseig. Artistique de 1re cat)	A	CULT	1027	0,00	3-3-2°	CDD
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	668	0,00	3-3-2°	CDI
1 Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	450	0,00	3-3-2°	CDD
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	CULT	573	0,00	3-3-2°	CDD
1 assistant d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	CULT	444	0,00	3-3-2°	CDD
2 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	633	0,00	3-3-2°	CDI
2 assistants d'enseignement artistique ppal de 1ere classe	B	CULT	573	0,00	3-3-2°	CDD
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	3-3-2°	CDD
3 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	519	0,00	3-3-2°	CDD
4 assistants d'enseignement artistique ppal de 2e classe	B	CULT	444	0,00	3-3-2°	CDD
6 Professeurs d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
3 adjoins techniques	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BP - 2023

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui s'inscrivent sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le d'un contrat à durée indéterminée pour la

ID : 064-200093169-20221214-2022_31-DE

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
APPEA : Association nationale des Prépas Publiques aux Ecoles Supérieures d'Art	01/01/2021	Cotisation annuelle CLASSES	515,00
ANDEA : Association Nationale Des Ecoles supérieures d'Art	01/01/2021	PREPARATOIRES	
LE GRAND HUIT : réseau des Ecoles Supérieures d'Art publiques de la Nouvelle-Aquitaine	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	730,00
IRI : Institut de Recherche et d'Innovation	01/01/2021	Cotisation annuelle DNA	810,00
BEAR : Bibliothèques des Ecoles d'Art en Réseau	01/01/2022	Cotisation annuelle CLASSES	1 040,00
BEAR : Bibliothèques des Ecoles d'Art en Réseau	01/01/2022	PREPARATOIRES	85,00
ANEAT : Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs	01/01/2022	Cotisation annuelle DNA	120,00
	01/01/2022	Cotisation annuelle AMATEURS	100,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : **17**
 Nombre de membres présents : **14**
 Nombre de suffrages exprimés : **14**
 VOTES :
 Pour : **14**
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : **30/11/2022**

Présenté par (1), **Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Président de l'EPCC ESAPS**
 A **Bayonne, le 14/12/2022**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A **Bayonne, le 14/12/2022**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le **14/12/2022**
 le **Président** **14/12/2022**

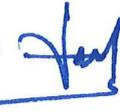
A Bayonne,
 le 14/12/22,
 le Président
 Jean-Pierre Laflaquière

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

le conseil d'administration de l'ESAPS

Jean-Pierre LAFLAQUIERE: 
 Maider BEHOTEGUY: 
 Michel LABORDE: 
 Agnès DUHART: 
 Marie CASSEKKE: 
 Marie-Dominique PARISON: 
 Yves UGALDE: 

Denis LABORDE: 
 Sophie CASTEL: SC
 Béatrice CAYMOND
 (en visioconférence)
 Dominique IDIART
 (en visioconférence)
 Anne PINATEL
 (en visioconférence)
 Juliette ROUILLON-DUPUP
 (en visioconférence)
 Nora MARTINOYAN
 (en visioconférence)

BUDGET PRIMITIF 2023

ÉCOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE

Préambule :

L'École supérieure d'art Pays Basque tire un bilan positif de sa deuxième année d'exécution en tant qu'établissement public de coopération culturelle :

- Les dépenses pédagogiques ont pu être réalisées permettant ainsi une bonne mise en œuvre du projet d'établissement ;
- L'École reprend son cours normal après plusieurs années marquées par la crise sanitaire liée à la covid-19 ;
- Les recettes des inscriptions aux ateliers de pratiques amateurs ont été plus importantes qu'estimées ;
- L'ESAPB a été de nouveau accréditée en vue la délivrance des diplômes pour la période 2022-28 et une ouverture du niveau master est préconisée pour la rentrée 2024.

Néanmoins, dans le contexte budgétaire tendu des collectivités territoriales et établissements publics, auquel s'ajoute celui tout particulier et inquiétant des écoles supérieures d'art territoriales, l'équilibre du budget devient également compliqué pour l'École.

En effet, dans ce budget primitif (BP) 2023, l'équilibre a été rendu difficile par trois points d'ombre :

- Le premier, évident, l'augmentation des dépenses de personnel.
- Le deuxième, d'actualité, et le plus tendu pour l'équilibre du budget, l'augmentation des dépenses de fluides (électricité et gaz) due à la crise énergétique.
- Le troisième et dernier est relatif à la dotation aux amortissements. L'évaluation de cette dotation était erronée au BP 2022 et a donc été majorée de 91 000 € au budget supplémentaire (BS) 2022. Au BP 2023, la dotation est inscrite pour son juste montant. Même si celui-ci s'avère inférieur au montant BP + BS de l'année dernière, la comparaison de BP à BP montre un surplus à financer de 62 000 €, surplus qui ne peut être financé par la reprise de l'excédent N-1 comme cela a été le cas au BS 2022 ce qui rend l'équilibre plus difficile.

Aussi, pour maintenir l'équilibre, ce budget 2023 est présenté avec une augmentation de la subvention de la CAPB de 177 700 €.

Néanmoins, ce surplus de subvention ne sera pas demandé à la CAPB. En effet, elle sera minorée d'autant au budget supplémentaire (BS) 2023 dès lors que l'ESAPB aura repris les résultats de l'exercice budgétaire 2022 et intégré l'excédent.

L'excédent de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2022 est estimé à 409 865 €.

Enfin, l'ESAPB rentre dans un dialogue de gestion auquel participent ses financeurs : la CAPB, la DRAC, la Région quant aux contributions des années à venir.

Le **budget primitif 2023** présenté se décompose comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	3 379 851,00 €	3 379 851,00 €
Investissement	214 296,00 €	214 296,00 €
TOTAL	3 594 147,00 €	3 594 147,00 €



I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les propositions de **dépenses de fonctionnement pour 2023** sont les suivantes :

		Commentaires
Les dépenses de fonctionnement	3 379 851,00 €	
Les dépenses réelles de fonctionnement	3 196 780,00 €	Dépenses donnant lieu à flux financier / décaissement sur compte au Trésor
Les dépenses d'ordre	183 071,00 €	Ecritures comptables internes (amortissements)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont ventilées comme suit :

Charges de personnel	2 445 020,00 €	80% des dépenses réelles de fonctionnement Budget en augmentation car : - Impact de la revalorisation du point d'indice - Intégration de l'expérience professionnelle dans le cadre du RIFSEEP - Evolution normale (GVT, cotisations sociales)
Budget « activités » de l'ESAPB	232 625,00 €	Budget en baisse car nécessité d'absorber l'augmentation des charges de personnel mais : - Possible excédent de l'exercice budgétaire 2022 - Début d'un dialogue de gestion avec les financeurs : CAPB, DRAC, Région - Volonté de trouver d'autres financements : projets, mécénat etc. notamment avec le développement du volet international
dont :		
<i>Enseignement supérieur DNA</i>	140 000,00 €	
<i>Enseignement supérieur prépas</i>	29 725,00 €	
<i>Amateurs</i>	35 850,00 €	
<i>Évènements</i>	27 050,00 €	
Direction des systèmes d'information (DSI)	77 760,00 €	Téléphonie, internet, copieurs, maintenance informatique etc. Budget en baisse car ajustement des dépenses avec la DSI de la CAPB
Direction du patrimoine bâti et moyens généraux (PBMG)	374 295,00 €	Fluides, carburant, maintenance et nettoyage des bâtiments, réparations diverses etc. Budget en très forte hausse du fait de l'augmentation évidente des dépenses d'énergie
Autres charges de fonctionnement	67 080,00 €	Assurances, affranchissement, subvention COS etc. Budget en légère hausse car réajustements de dépenses qui sont encore nouvelles pour l'ESAPB

2. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les propositions de **recettes de fonctionnement pour 2023** sont les suivantes :

		Commentaires
Les recettes de fonctionnement	3 379 851,00 €	
Les recettes réelles de fonctionnement	3 376 518,00 €	Recettes donnant lieu à flux financier / encaissement sur compte au Trésor
Les recettes d'ordre	3 333,00 €	Ecritures comptables internes (opérations d'ordre de transfert entre sections : recettes amorties)



Les recettes réelles de fonctionnement sont ventilées comme suit :

Recettes des services	384 810,00 €	Inscriptions aux divers enseignements proposés Autres services (voyages, cantine) Budget en hausse du fait : - d'une augmentation des inscriptions aux ateliers de pratiques amateurs - d'une volonté de refondre ces tarifs - d'une augmentation des droits d'inscription au concours prépas/DNA
Subvention CAPB	2 897 686,00 €	Subvention d'équilibre Majorée de 177 700 € par rapport à 2022 mais sans demande supplémentaire à la CAPB puisqu'elle sera minorée d'autant une fois les résultats de l'exercice 2022 repris et l'excédent intégré = majoration nécessaire à l'équilibre du BP
Subventions hors CAPB	79 022,00 €	DRAC essentiellement CROUS, association Autour de l'Art Budget en hausse du fait de l'intégration de : - Région : première subvention en 2022 - CAPB dans le cadre de la formation à la langue basque
Autres recettes	15 000,00 €	Recettes RH (titres restaurant, indemnités journalières) Taxe d'apprentissage Budget en baisse du fait du réajustement des recettes liées aux RH

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de **dépenses d'investissement pour 2023** sont les suivantes :

		Commentaires
Les dépenses d'investissement	214 296,00 €	
Les dépenses réelles d'investissement	210 963,00 €	Dépenses donnant lieu à flux financier / décaissement sur compte au Trésor
Les dépenses d'ordre	3 333,00 €	Ecritures comptables internes (opérations d'ordre de transfert entre sections : amortissements)

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :

Investissement « activités » ESAPB	111 963,00 €	Mobilier, matériel Budget en hausse du fait de : - La réintégration de l'enveloppe allouée à l'audiovisuel - L'augmentation de la dotation aux amortissements qui a pour impact d'augmenter les recettes d'investissement ce qui va pouvoir permettre, par exemple, l'achat d'un nouveau véhicule demandé depuis plusieurs années par le service technique
Direction des systèmes d'information (DSI)	99 000,00 €	Mise à disposition des ordinateurs pour les DNA Budget en baisse par rapport à 2022 puisque l'enveloppe allouée à l'audiovisuel avait été



		basculée sur ce budget DSI pour le renouvellement du parc informatique sur la Cité des Arts
--	--	---

2. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de **recettes d'investissement pour 2023** sont les suivantes :

		Commentaires
Les recettes d'investissement	214 296,00 €	
Les recettes réelles d'investissement	31 225,00 €	Recettes donnant lieu à flux financier / encaissement sur compte au Trésor Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) = dotation de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement, elle compense la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement
Les recettes d'ordre	183 071,00 €	Opération d'ordre de transfert entre sections : dotation aux amortissements = comme sus-exposé, augmentation considérable du fait d'un mauvais calcul lors du transfert des biens de la CAPB vers l'EPCC au 01/01/2021, nécessaire régularisation



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 14 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-32

OBJET : ENTRÉE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE EN TANT QUE NOUVEAU MEMBRE DANS L'EPCC ESAPB

Le 14 décembre 2022, à 9h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 30 novembre 2022. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Étaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Dominique IDIART (*en visioconférence*)
- Madame Agnès DUHART
- Madame Marie LASSERRE

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE
- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Étaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Madame Carla YUSTOS AUBERT

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 14



DELIBERATION N° 2022-32 : ENTRÉE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE EN TANT QUE NOUVEAU MEMBRE DANS L'EPCC ESAPB

Conformément à l'article 6-1 des statuts de l'EPCC ESAPB « *entrée d'un nouveau membre* », une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à l'EPCC, après sa création, sur proposition du conseil d'administration et après décisions concordantes des assemblées ou des organes délibérants respectifs des membres qui le constituent.

Depuis plusieurs années, l'ESAPB souhaitait que la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est membre des EPCC des autres écoles supérieures d'art du territoire, adhère en tant que membre à l'EPCC.

La Région Nouvelle-Aquitaine a approuvé, lors de sa séance plénière du 17 octobre dernier (*annexe*), son intégration dans l'EPCC ESAPB en tant que nouveau membre.

Vote

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'approuver l'entrée de la Région dans l'EPCC ;
- D'autoriser la Directrice à se rapprocher de la CAPB et de l'État, membres fondateurs de l'EPCC, pour qu'ils délibèrent dans leurs propres instances l'acceptation de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC, comme le prévoit l'article 6-1 des statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré à Bayonne le 14/12/2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE


Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022
Date d'affichage le : 14/12/2022



N° d'ordre : 33

N° délibération : 2022.1755.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

033-200053759-20221017-lmc100002209376-DE

Envoi Préfecture : 28/10/2022 Retour Préfecture : 28/10/2022

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 17 octobre 2022

Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine

Synthèse

La Région Nouvelle-Aquitaine conduit une politique culturelle dynamique en faveur du Spectacle Vivant. Elle s'inscrit dans un cadre général visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

A ce titre, la Région est attachée aux projets artistiques et culturels que conduisent sur son territoire le Centre Jean Lurçat – Scène Nationale à Aubusson, l'Association Einstein on the Beach à Bordeaux, l'association Abbaye aux Dames/la Cité Musicale, l'université de Bordeaux/SCRIME, l'EESI/Ecole Européenne Supérieure de l'Image Poitiers et Angoulême, l'Ecole Supérieure d'Art du Pays Basque/ESAPB et le Centre Intermondes pour l'Ethnopôle Humanités océanes.

En partenariat avec l'Etat, les autres collectivités territoriales mobilisées, les autres partenaires et en cohérence avec les cahiers des charges des structures labellisées ou conventionnées par le Ministère de la Culture, la Région concourt à la réalisation des objectifs de politique culturelle qu'elle s'est fixée au travers de ses Règlements d'Intervention dédiés, et s'engage ainsi dans le cadre de conventions d'objectifs pluriannuelles et pluripartites.

Par ailleurs, la Région s'engage pour le développement de l'ethnopôle « Humanités Océanes » adossé au Centre Intermondos de La Rochelle afin de participer aux recherches, créations artistiques et culturelles et valorisations autour des enjeux environnementaux, culturels et sociétaux qui découlent de l'anthropisation du littoral.

Incidence Financière Régionale

Pour chacune des structures, le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle.

Autres Partenaires mobilisés

Pour le Centre Jean Lurçat : L'Etat-DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, la Ville d'Aubusson.

Pour l'Association Einstein on the Beach : L'Etat-DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Ville de Bordeaux.

Pour l'ethnopôle « Humanités Océanes » : L'Etat-DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Université de La Rochelle, la Ville de La Rochelle, le Centre Intermondos.

Pour la prolongation de la convention de l'Abbaye aux Dames : Etat-Drac Nouvelle-Aquitaine, Département de la Charente Maritime, Ville de Saintes, l'association Abbaye aux Dames, Cité musicale.

Pour la prolongation de l'avenant de l'Université de Bordeaux – SCRIME : l'université de Bordeaux, l'Institut Polytechnique de Bordeaux, le CNRS, l'Etat-DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Bordeaux.

Pour la modification des statuts de l'EESI, l'Etat – DRAC Nouvelle-Aquitaine, Grand Poitiers, Grand Angoulême et Ville d'Angoulême.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

N° délibération : 2022.1755.SP

N° Ordre : **33**

Réf. Interne : 2025565

C - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

C04 - CULTURE

304C - Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle

OBJET : Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L4221-1 ;

Vu la délibération n°2018.2438.SP de la séance plénière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en date du 18 décembre 2018, portant sur la CPO du Centre Jean Lurçat - Scène Nationale d'Aubusson,

Vu la délibération n°2019.2284.SP de la séance plénière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 16 décembre 2019 portant règlement d'intervention en faveur des Musiques Actuelles,

Vu la délibération n°2021.539.SP de la séance plénière du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine du 29 mars 2021 portant Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine,

Vu la délibération n°2021.1222.SP de la séance plénière du Conseil Régional du 02 juillet 2021 relative au fonctionnement du Conseil Régional : délégations de l'Assemblée plénière à la Commission Permanente,

Vu la Commission n°10 « Culture, Economie créative, Patrimoine, Langues régionales, Sport, Vie associative, Egalité, Handicap, Lutte contre les discriminations » réunie et consultée.

La Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle ambitieuse en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités. Elle porte au coeur de son action les interactions entre les artistes, les opérateurs culturels et les personnes dans le respect de leurs droits culturels et leur attachement aux territoires.

A ce titre, la Région est attachée aux projets artistiques et culturels que conduisent les opérateurs structurants sur leurs territoires et à l'échelle régionale, nationale et internationale.

L'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine aux opérateurs structurants du territoire s'appuie sur des objectifs partagés :

- Contribuer à la diffusion et au rayonnement des œuvres dans leurs champs disciplinaires respectifs ;
- Rechercher la diversification des publics par des actions de sensibilisation et de médiation auprès de tous les publics et notamment les jeunes lycéen.ne.s ;
- Mettre en œuvre des coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec d'autres structures régionales et nationales ;
- Accompagner une présence territoriale équilibrée ;
- Soutenir la création artistique et la qualification de la rencontre entre les œuvres et les personnes ;
- Soutenir la liberté effective d'expression et de création artistique des bénéficiaires et le développement de leur interaction avec d'autres partenaires culturels sur les territoires ;
- Elargir les possibilités pour les personnes vivant sur les territoires d'accéder à des ressources artistiques diversifiées dans le cadre de parcours artistiques élaborés avec elles ;
- Œuvrer pour le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment du point de vue du salariat.

La Région est ainsi attachée aux projets de diffusion culturelle, d'éducation artistique que conduisent le Centre Jean Lurçat - Scène Nationale à Aubusson et l'association Einstein on the Beach à Bordeaux.

Ces structures promeuvent la création artistique dans ses dimensions locales, régionales et internationales, accompagnent la production et la diffusion de jeunes artistes, recherchent la diversification des publics par des actions de sensibilisation, de médiation et de diffusion.

L'accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur des actions spécifiques :

Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements du Centre Jean Lurçat-Scène Nationale, dans le développement de son projet qui repose sur :

- Le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional, notamment à travers l'accueil en résidence et/ou par des apports en co-production ;
- L'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures professionnelles du spectacle vivant, mais aussi de l'éducation, du développement territorial ou dans d'autres secteurs de la société civile, tant à l'échelle de la Creuse que de la Nouvelle-Aquitaine ;
- La prise en compte, dans le cadre de leur mise en œuvre, de projets pluri-partenariaux d'action et/ou de médiation culturelle, mettant en jeu les territoires et les personnes ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux et de développement durable en cohérence avec la feuille de route « Néo Terra » ;
- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'octroi des moyens de production et du point de vue des conditions de travail et du salariat.

Cette délibération porte également sur la modification par avenant de la CPO 2021-2024 adoptée en séance plénière du Conseil régional du 29 mars 2021 et signée par les partenaires publics et l'association Einstein on the Beach.

Les modifications concernent l'élargissement des partenariats publics co-signataires à la Ville de Bordeaux ainsi que sur leurs engagements financiers.

Cette délibération porte par ailleurs sur la prolongation de deux avenants :

- Prolongation de l'avenant à la CPO signée avec l'Abbaye aux Dames-Cité Musicale de Saintes, prolongation d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023, suite à l'arrivée du nouveau directeur.
- Prolongation de l'avenant signé avec l'Université de Bordeaux concernant le SCRIME, laboratoire de recherche scientifique et de création sonore jusqu'au 30 juin 2025.
- Modification des statuts de l'EESI en retirant les annexes financières mais en proposant un dialogue de gestion permanent entre les différents contributeurs publics.

Cette délibération présente également la convention de développement de l'ethnopôle « Humanités Océanes » nouvellement créé. L'ethnopôle « Humanités Océanes » est un pôle de recherche, ressources et médiation, adossé au Centre Intermondes de La Rochelle. Les signataires de la convention - l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles de la Nouvelle-Aquitaine), la Région, l'Université de La Rochelle, la Ville de La Rochelle et le Centre Intermondes - constatant leur communauté d'intérêt scientifique et culturel pour le patrimoine culturel immatériel autour des transitions et des défis sociétaux majeurs qui découlent de l'anthropisation du littoral, souhaitent formaliser leur coopération dans le développement du projet Humanités océanes labellisé « ethnopôle » par le ministère de la Culture en janvier 2022.

En tant que pôle de recherche, l'ethnopôle porte une mission d'action scientifique et culturelle sur le patrimoine immatériel des humanités océanes. Il répond aux ambitions d'une ethnologie qui s'ouvre aux champs des sciences humaines, sociales et environnementales, autour de trois thématiques principales :

- métissage et circulations culturelles,
- imaginaire de l'habiter et condition écologique,
- créations artistiques et réemplois des patrimoines en contexte post-colonial.

La programmation scientifique de l'ethnopôle « Humanités Océanes » est définie par le conseil scientifique qui lui est associé. Pour le premier contrat quadriennal (2022-2025), deux programmes de recherche ont été retenus par le conseil scientifique :

- le patrimoine culturel immatériel des colonisations et de l'esclavage ;
- l'organisation des sociétés selon l'évolution du trait de côte.

La Région Nouvelle-Aquitaine considère que l'ethnopôle « Humanités Océanes » se doit de rayonner sur l'ensemble du territoire régional et de créer des passerelles entre la connaissance, la création et la valorisation.

Enfin, cette délibération propose d'intégrer l'Etablissement Public de Coopération Culturelle – EPCC – de l'Ecole Supérieure d'Art du Pays Basque, au côté de l'Agglomération du Pays Basque et de l'Etat et ce, à la demande du Président de l'Ecole Supérieure d'Art du Pays Basque.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'APPROUVER** les termes des avenants et conventions pluriannuelles d'objectifs joints en annexe de la délibération,

- **d'APPROUVER** l'entrée de la Région en tant que membre associé au sein de l'établissement de coopération culturelle (EPCC) Ecole Supérieure d'art du Pays Basque,

- **d'AUTORISER** le Président à signer ces conventions ainsi que tout avenant n'apportant aucune modification substantielles à celles-ci.

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



ALAIN ROUSSET

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 14 décembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-33

**OBJET : ACCRÉDITATION DE L'ESAPB PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE – DOCUMENT STRATÉGIQUE
PLURIANNUEL**

Le 14 décembre 2022, à 9h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 30 novembre 2022. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Dominique IDIART (*en visioconférence*)
- Madame Agnès DUHART
- Madame Marie LASSERRE

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP (*en visioconférence*)

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE
- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Etaient absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Madame Carla YUSTOS AUBERT

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 14



DELIBERATION N° 2022-33 : ACCRÉDITATION DE L'ESAPB PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE – DOCUMENT STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

Conformément à l'article L.759-2 du code de l'éducation « *les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques sont accrédités par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels, pour la durée du contrat pluriannuel signé avec l'État* »,

De 2020 à juin 2022, la procédure d'accréditation s'est déroulée en plusieurs étapes dont il a été rendu compte au conseil d'administration au fur et à mesure.

Parmi ces étapes, en 2021, la rédaction d'un dossier de projet d'offre de formation constitué du projet de formation pour la période d'accréditation ainsi que d'un document stratégique pluriannuel (DSP) qui identifie les objectifs que portera l'établissement et leurs modalités de mise en œuvre pendant la durée de la prochaine accréditation.

Ce document stratégique pluriannuel a été validé par le conseil d'administration du 08 octobre 2021 (délibération n°2021-14) (*annexe 5*).

Dans le courrier d'accréditation pour la période 2022-2028 du 13 juillet 2022 (*annexe 6*), que l'ESAPB a reçu de la part de la Direction générale de la création artistique (DGCA) du Ministère de la Culture, il est précisé que la version définitive du DSP devra être votée en conseil d'administration au dernier trimestre 2022.

Le DSP de l'ESAPB n'ayant pas été modifié depuis son vote du 08 octobre 2021, il n'est pas remis au vote pour approbation du conseil d'administration.

Néanmoins, il semble important de préciser les points sur lesquels le Ministère de la culture a souhaité attirer l'attention de l'établissement :

- La nécessité, dans le cadre du projet d'ouverture de DNSEP de déposer un dossier auprès de la DGCA, dossier qui devra être présenté en CNESER et en CNESERAC. Il est préconisé une ouverture du DNSEP en septembre 2024.
- L'importance de la motion du CNESERAC du 7 novembre 2019 relative à la gouvernance démocratique de l'établissement, au bien être des usagers et aux objectifs de transition écologique et sociale.
- L'insertion professionnelle des diplômés.

Acte

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre acte des éléments sus-exposés et des points d'attention soulignés par le Ministère de la culture.

Les membres du conseil d'administration prennent acte à l'unanimité de ces éléments.

Fait et délibéré à Bayonne le 14/12/2022

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022

Date d'affichage le : 14/12/2022



DOCUMENT STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

École supérieure d'art Pays Basque
Campagne d'évaluation 2020/21 (vague B)
Accréditation 2022

I. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

a. Fiche d'identité synthétique

Date de création de l'établissement : 2018

L'EPCC École supérieure d'art Pays Basque a été créé en 2018, résultant de la fusion de deux établissements, l'École d'art de Bayonne créée en 1778 et l'École supérieure d'art des Rocailles, présente sur le territoire depuis 2008.

Statut : Établissement public de coopération culturelle

Modes de gouvernance (conseil d'administration, autres comités, organisation de l'exécutif) :

- Conseil d'administration ;
- Conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante ;
- L'exécutif s'organise entre le président du conseil d'administration et la directrice.

Nom et qualité de l'équipe dirigeante :

- Delphine Etchepare, directrice ;
- Frédéric Duprat, directeur-adjoint.

b. Chiffres-clés 2020/21

Nombre d'étudiants (inscriptions administratives) : 121

- 59 étudiants en 1^{er} cycle option art ;
- 62 étudiants en classes préparatoires art et design.

Équivalents temps plein : 40,425 (toutes formations et toutes équipes confondues) :

- Équipe de direction et d'administration : 9 ;
- Équipe technique : 9 ;
- Équipe pédagogique : 22,425.

c. Éléments financiers synthétiques 2021

- Dernière prévision budgétaire : 3 432 763 € ;
- Total du budget de fonctionnement : 3 190 263 € ;
- Total du budget de d'investissement : 242 500 € ;
- Total du budget de la masse salariale : 2 177 661 €.

d. Présentation du parc immobilier de l'établissement (nombre de sites et surfaces)

L'école se déploie sur quatre sites :

- la Cité des Arts : 1968 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements – 108 m² dédiés à l'administration ;
- la Villa des Rocailles : 369 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements – 54 m² dédiés à l'administration ;

- la Blanchisserie : 355 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements
- la Villa Robinson : 66 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements

e. Missions de l'établissement telles que confiées par les documents fondateurs.

➤ *Extrait des statuts de l'EPCC École supérieure d'art Pays Basque – Article 4*

L'EPCC a pour mission générale de participer au service public de l'enseignement supérieur d'art dans les conditions prévues par le Code de l'éducation et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques. A ce titre, il a notamment pour missions :

- d'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieures d'arts plastiques ;
- de proposer une formation dite préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design ;
- de valoriser les travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- de développer les coopérations avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Il peut être accrédité en vue de la délivrance des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur relevant du ministère en charge de la culture et de diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613- 1 du code de l'éducation, sans préjudice de la possibilité pour celui-ci de délivrer d'autres diplômes. Il peut en outre délivrer des diplômes propres à l'établissement.

L'EPCC a également pour mission de soutenir les pratiques amateurs en arts plastiques. À ce titre, il est chargé de mettre en place des programmes de formation et d'éducation artistique à destination du grand public (enfants, adolescents, adultes). L'EPCC pourra se voir confier dans le cadre de dispositifs conventionnels des activités ou des missions dans les domaines artistiques liés aux arts plastiques et aux arts visuels.

II. DIAGNOSTIC

Depuis la fusion en 2017 de l'École supérieure d'art des Rocailles située à Biarritz et de l'École d'art de Bayonne, consolidée en 2018 par son passage en EPCC, l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) n'a cessé d'évoluer. Si une continuité avec l'existant persiste (nos points forts), ce changement d'échelle implique aussi une transformation de l'organisation des équipes pédagogique, technique et administrative, afin de remédier à nos points faibles et d'optimiser notre inscription dans le territoire régional, frontalier, national et international.

Parmi les points forts de l'ESAPB, commençons par rappeler qu'il s'agit d'un établissement qui propose non seulement un enseignement supérieur (DNA) et des classes préparatoires (art et design), mais aussi des pratiques amateurs et extra-scolaires dont les effectifs sont importants (790 inscrits, enfants, adolescents, adultes compris). Ce projet d'établissement intergénérationnel garantit notre mission de service public, il se caractérise également par une grande diversité sociale chez les étudiants (entre 36 et 64% d'étudiants boursiers par an sur les cinq dernières années) et les publics amateur/extra-scolaire (une étude est en cours concernant la diversité sociale des pratiques amateurs afin de mettre en place également à l'égard de ces publics une tarification sur critères sociaux). Concernant plus spécifiquement notre DNA, nous nous accordons à penser que notre outil pédagogique que sont les artistes invités, intégrés à l'équipe le temps d'un semestre, représente un atout pour notre formation, particulièrement pour sa dimension professionnalisante. Aussi, l'échelle de notre DNA, avec sa jauge maîtrisée (20 étudiants par promotion en moyenne), permet à l'équipe enseignante d'assurer un suivi pédagogique étroit et

individualisé des étudiants. Au plan contextuel, l'ESAPB bénéficie de la richesse du territoire basque concernant des sujets tout aussi divers et actuels que sont les rapports entre ruralité et monde industriel, le renouveau de l'artisanat dans son lien au design, la collaboration de la science et de la technique, et enfin, la proximité de la frontière avec l'Espagne et l'identité d'un Pays Basque lui-même à cheval sur deux pays. L'ensemble de ces atouts représente un vivier pour renouveler, renforcer, optimiser nos plans d'action, notamment grâce au développement de partenariats concernant la recherche, la professionnalisation et la mobilité internationale.

Le rapport de l'HCERES a pointé un certain nombre de points faibles, que nous avons d'ailleurs majoritairement identifiés dans notre auto-évaluation, à savoir : une professionnalisation et une prise en compte de l'insertion professionnelle trop peu systématiques quand bien même l'établissement ne propose qu'un premier cycle, une mobilité internationale lacunaire et un projet pédagogique qui réclamerait des aménagements pour une meilleure lisibilité. Comment articuler mieux le temps du stage à la pédagogie de l'ESAPB par exemple ? Notre accompagnement des étudiants est insuffisant sur cet aspect, il nous faut optimiser ce temps singulier du stage qui permet de se confronter à des pratiques et des contextes précis reliés au monde de l'art et de la culture ; il nous faut aussi permettre aux étudiants de mieux articuler leur stage à leur projet (plastique et professionnel). Concernant la mobilité internationale, bien que nous ne disposions pas encore de DNSEP, il devient urgent de remédier au problème d'une trop faible mobilité, tant chez les étudiants que les enseignants. Nous sommes convaincus que la mobilité ne doit pas se cantonner au semestre 8 du DNSEP, mais jouer un rôle moteur dès la deuxième année de DNA (notamment grâce aux stages). Parmi nos manquements, nous constatons une exploitation encore trop insuffisante de notre situation géographique, c'est-à-dire de notre environnement local et transfrontalier. Enfin, l'équipe travaille à une amélioration de la lisibilité de l'offre pédagogique, entre autres par la définition de pôles par médiums qui permettra une meilleure articulation entre théorie et pratique, technique et savoir-faire. Si nous souhaitons conserver notre héritage interdisciplinaire, garant d'une fluidité des frontières, une structuration de nos enseignements en fonction des pratiques nous paraît aujourd'hui plus pertinente que la polyvalence des ateliers.

En conclusion, rappelons que l'ESAPB se situe sur un territoire qui, au regard d'autres métropoles, ne compte que peu de structures artistiques et culturelles. Tant du côté de la professionnalisation que de l'expérience du spectateur, ce terrain est indispensable à la construction d'une culture artistique et visuelle chez les étudiants. Un meilleur maillage de nos collaborations et partenariats, notamment avec le Pays Basque sud, nous permettra de dynamiser non seulement l'ESAPB, mais plus largement de nourrir le territoire en faisant émerger des possibles encore en germe. Ce chantier transfrontalier est un objectif prioritaire et transversal qui viendra alimenter les autres axes principaux que sont la professionnalisation et la mobilité internationale. C'est donc à partir de ce diagnostic que les grandes lignes de nos axes et objectifs stratégiques fixés pour les six années à venir seront dessinées.

III. OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR LA PROCHAINE PÉRIODE D'ACCRÉDITATION

Objectif 1 : Structurer la démarche qualité en termes pédagogiques

Afin d'assurer une continuité avec ce qui fait la singularité de l'école et d'ainsi pérenniser mieux sa qualité, il sera nécessaire de renforcer et enrichir notre pédagogie par une meilleure structuration de notre formation. Cela suppose d'abord une amélioration de la lisibilité de notre offre pédagogique et un accroissement de la participation des différents acteurs dans le développement du projet pédagogique de l'établissement. Voici la liste des moyens que nous souhaitons mettre en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Améliorer la lisibilité de l'offre pédagogique par la création de pôles par médium et une définition d'axes de recherches qui permettront de déterminer des unités, des programmes et des ARC ;
- Etablir collégalement un questionnaire d'évaluation des enseignements et des formations ;

- Réunions plénières par formation (équipes technique, administrative et pédagogique) ;
- Développement de notre stratégie de communication en interne et externe ;
- Evolution des instances participatives au regard de la mise en place de l'EPCC.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Taux de retour des questionnaires d'évaluation des enseignements et des formations.	-	-	0-30%	20-50%	40-70%	60-90%	70-100%	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>

Commentaire de l'indicateur :

Feedback sur la pédagogie, non seulement des enseignants mais aussi des étudiants, car il est nécessaire de recouper les points de vue. L'évolution positive du chiffre ciblé vient indiquer une augmentation, chaque année, du sens pour les étudiants de répondre à ce questionnaire. Celui-ci viendra ainsi marquer concrètement l'efficacité du retour d'expérience et du dialogue dans l'évolution de la pédagogie. Les leviers d'action seront la communication, notamment de la part des enseignants, mais aussi l'implication des étudiants dans les instances relatives à la pédagogie (COPSVE, CRPVE).

Objectif 2 : Renforcer le suivi de l'insertion professionnelle

Améliorer l'insertion professionnelle des étudiants à la sortie du DNA passe d'abord par un meilleur suivi. Un meilleur accompagnement des étudiants fait partie de nos objectifs, mais une meilleure insertion suppose aussi et surtout une autonomisation des étudiants dans leur recherche de stages et, à terme, d'un emploi. Nous nous concentrerons donc tout à la fois sur les étudiants qui poursuivent en Master et sur ceux qui ne poursuivent pas, sachant que le type d'accompagnement diffère d'un cas à l'autre. Si les moyens mis en œuvre pour assurer un accompagnement seront bien sûr les stages et leur inscription dans la pédagogie de l'école, le suivi, quant à lui, se basera sur la constitution d'un réseau pour les étudiants dès le DNA (renforcement et développement d'un travail déjà en place depuis plusieurs années avec la Journée annuelle des anciens). Nous envisagerons également un programme d'accompagnement professionnalisant accru dans la prospective du master en cours de création au sein de l'établissement.

Description des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Développer un réseau des anciens dont l'action puisse être pérenne dans le temps ;
- Développement d'un outil mutualisé au sein des huit écoles de la Nouvelle Aquitaine (Grand Huit) ;
- Développement d'un questionnaire d'insertion professionnelle adapté à notre type de formation ;
- Renforcement de la Journée des anciens.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027 et 2028
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux d'insertion professionnelle ou poursuite d'études à 6 mois	86 % (Absence de données 7%)	90-100 %	90-100 %	90-100 %	90-100 %	90-100 %	90-100 %	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027
Taux d'inscription des diplômés au réseau des anciens	-	-	0-30%	20-40%	30-50%	40-60%	50-70%	
Taux de retour des questionnaires d'insertion professionnelle	37,6 %	-	0-40%	30-50%	40-60%	50-70%	60-80%	

Commentaire des indicateurs :

- Le premier indicateur, imposé, est à observer au regard du cursus de l'ESAPB qui ne propose que le 1^{er} cycle. Tel que posé, celui-ci ne peut s'entendre qu'au regard d'une éventuelle ouverture d'un 2^e cycle. Par conséquent, le second indicateur propose une transcription du premier adaptée au cursus proposé par l'école.
- Le troisième indicateur sera le témoin de la constitution et du développement du réseau des anciens.
- Le quatrième indicateur permettra d'assurer la qualité des données statistiques recueillies et attestera de l'intérêt des diplômés, au-delà de la formation, de participer à son développement.

Objectif 3 : Structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière

L'ESAPB ne dispose d'un budget propre que depuis le 1^{er} janvier 2021 et se trouve à un moment stratégique de son évolution du point de vue des ressources humaines et financier (réorganisation de pôles, rapprochement des équipes, développement de partenariats, structuration de la recherche et amélioration de la mobilité entrante et sortante, tant chez les étudiants que chez les enseignants). Cette évolution, qui va nécessairement engendrer de nouvelles dépenses, devra être en même temps le moteur d'un jeu d'équilibre financier et assurer la lisibilité de la politique budgétaire de l'établissement. Cela permettra d'accueillir le DNSEP dans un contexte budgétairement soutenable. Ce troisième objectif vise donc une restructuration qui permette d'améliorer le fonctionnement de l'ESAPB tout en préservant les équilibres entre les crédits et les dépenses. Partant d'une hausse programmée des dépenses, ce nouvel équilibre devra nécessairement passer par une augmentation des sources externes de financement, notamment sur le volet du transfrontalier (il existe des programmes européens de financement de projets de coopération territoriale), la recherche de fonds européens sur des projets spécifiques qui lient art, culture et savoir (Europe Créative, Horizon Europe), soutien à la mobilité (Erasmus), ainsi que le financement de la Région ou de l'État, sans oublier d'autres ressources possiblement liées au mécénat, aux partenariats.

Afin d'atteindre l'objectif stratégique, outre les moyens cités ci-dessus, la politique budgétaire s'organisera également autour des axes suivants :

- Dans le cadre de ses partenariats, notamment transfrontaliers, l'ESAPB envisagera de partager les coûts de certains projets (workshops, expositions, échanges entre écoles) ;
- Amélioration de la politique d'achat (marché public, centrale d'achat, etc.).

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027 et 2028
Montant des ressources propres	385 800 €	396 500 €	395000 € - 410000 €	395000 € - 490000 €	395000 € - 490000 €	395000 € - 490000 €	500000 €	
Part des financements hors État et collectivités publiques : financements européens, taxe d'apprentissage	0 %	0 %	0-3 %	0-15 %	0-15 %	0-15 %	15 %	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027

Commentaire des indicateurs et leurs cibles :

- Premier indicateur : l'évolution budgétaire des ressources propres a été calculée en considérant à partir de 2022, voire 2023 – dates prévisionnelles d'ouverture du DNSEP au sein de l'établissement – une augmentation des recettes liées aux frais d'inscription en 2^e cycle, d'autres provenant de la taxe d'apprentissage, et enfin, une prévision de financements européens pour un projet qui pourrait commencer en même temps que l'ouverture du master (projet Europe Créative) ;
- Deuxième indicateur : représente un autre type de chiffrage pour éclairer la structuration du budget et met en lumière la dynamique de financement externe sur projet (financement européen) ainsi que l'implication des entreprises locales (taxe d'apprentissage).

Objectif 4 : Développer un programme transfrontalier (dynamique territoriale, professionnalisation, mobilité, recherche)

Ainsi que présenté plus haut dans le diagnostic, développer un programme transfrontalier sera placé au cœur du projet d'établissement. Il s'agira non seulement de penser ce programme comme une singularité propre à notre positionnement dans l'Hexagone, mais également comme l'activation d'une dynamique de mobilité tout à la fois territoriale et nationale, européenne et internationale.

Description des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Recrutements tant du côté du support (administration) que du côté pédagogique et artistique avec la création d'un poste consacré à l'international, aux partenariats et au transfrontalier (professionnalisation incluse) sur le versant administratif (dans un futur proche), et la définition d'une mission spécifique au transfrontalier et à l'international pensée pour un expert artistique et pédagogique (recrutement qui vient d'être effectué, en septembre 2021) ;
- Politique active de développement de partenariats et de conventions ;
- Activation d'un réseau transfrontalier (artistes, enseignants, designers, éditeurs, critiques, théoriciens, etc.) ;
- Encouragement à réaliser au moins un stage de l'autre côté de la frontière pour les étudiants ;
- Communication renforcée autour de l'ESAPB et ses formations au Pays Basque sud, voire plus largement en Espagne, et même en Europe et dans le monde.

La dynamique transfrontalière doit selon le projet d'établissement être indissociable des deux grands chantiers structurels que sont la recherche (et son développement lié à la création d'un DNSEP) et la professionnalisation grâce notamment à l'accompagnement de certains étudiants dans la réalisation de stages en Pays Basque sud.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027 et 2028
Nombre de conventions de partenariat effectives	0	0	3	5	6	7	8	
Pourcentages de stages effectués en Pays basque Sud (sur la totalité des stages effectués dans l'année)	-	-	0-10 %	0-15 %	0-25 %	0-35 %	0-40 %	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027

Commentaire des indicateurs : ces deux indicateurs permettront d'évaluer l'évolution de notre maillage de partenaires et de conventions avec le Pays Basque sud.

Objectif 5 : Améliorer l'égalité et la diversité

Indissociable du premier objectif (structurer la démarche qualité en termes pédagogiques), l'amélioration de l'égalité des chances et la diversité passe avant tout par un travail sur la communication afin de mieux faire connaître l'ESAPB. La visibilité de l'école sur le territoire est décisive pour améliorer et garantir une diversité dans le recrutement de potentiels nouveaux candidats qui sont les étudiants de demain. L'offre amateur et extra-scolaire participe de la diffusion de nos activités sur le territoire ; néanmoins, nous constatons que la présence d'une école supérieure d'art publique diplômante au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque n'est pas sue de tous. En ce sens, nous envisageons la mise en place d'actions d'information et d'initiation pour faire connaître notre établissement, notamment auprès des lycéens, toutes filières confondues (il ne s'agit pas de se cantonner à l'option arts plastiques ou à la filière arts appliqués, mais s'adresser aux filières scientifiques et économiques, ainsi qu'aux formations techniques, où les études d'art sont moins connues voire sujettes à des préjugés). Communiquer auprès de tous les jeunes sur les débouchés de notre formation, notamment dans le secteur artistique et culturel, fait partie de nos missions. Enfin, soulignons que les actions d'information auprès de filières du secondaire où des études en arts sont rarement envisagées, peuvent participer d'une amélioration de la parité, un aspect sur lequel nous souhaitons rester vigilants, bien que ce défi soit difficile à tenir.

Description des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Création de temps forts destinés aux élèves du secondaire, toutes filières confondues, en menant des actions d'information et de découverte ;
- Mettre en place un plan national de communication dans la formation en vue du recrutement pour un meilleur rayonnement de l'ESAPB sur les territoires régional, national et transfrontalier ;
- Une intensification de notre implication dans le programme « Égalité des chances en école d'art » de la Fondation Culture et Diversité.

Indicateurs		2019/20	2020/21	2021/22	Cible 2022/23	Cible 2023/24	Cible 2024/25	Cible 2025/26	Cible 2026/27	2027/28
Répartition des étudiants par filière d'origine	BAC Général	75 %	72,13 %	Tendre vers une répartition moins marquée des filières d'origine						
	BAC Techno	10,71 %	11,48 %							
	_ STD2A	7,14 %	4,92 %							
	_ autres BAC Techno	3,57 %	6,56 %							
	BAC PRO	8,93 %	9,84 %							
	Étranger	1,79 %	3,28 %							
	Non bachelier	3,57 %	1,64 %							
Autre	0,00 %	1,64 %	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027							
Taux de boursiers		43 %	50%	50%	50%	50%	50%	50%		

Commentaire sur les indicateurs :

- Le premier indicateur permet d'évaluer le développement de l'attractivité de notre école au sein d'une variété de filières. Les leviers d'actions seront une amélioration de notre communication, notamment dans l'enseignement du secondaire, toutes filières confondues.
- Le second indicateur reste le plus efficace pour évaluer la diversité sociale des étudiants, nous visons une constante à 50% pour garantir une diversité (essentielle au regard d'une mission de service public).

Objectif 6 - Améliorer la vie étudiante : disparités sociales, lutte contre les discriminations

Corrélée à l'objectif précédent qui est d'améliorer la diversité sociale, notamment concernant les étudiants entrants, l'amélioration de la vie étudiante se concentre sur les conditions de vie et d'étude des étudiants pendant les trois années qu'ils passent au sein de l'ESAPB.

Dans le cadre des prérogatives ministérielles (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture) concernant la lutte contre les inégalités, les discriminations, les violences, les harcèlements, il est demandé à chaque établissement d'enseignement supérieur de créer une cellule d'écoute et de veille. Celle-ci a été mise en place à l'ESAPB en novembre 2020, afin d'assurer notre prise en compte du bien-être et de la qualité de vie et de travail des étudiants par l'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles et de harcèlement et la mise en oeuvre d'actions favorisant une culture de l'égalité. Cette cellule de veille et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement est opérationnelle depuis sa création et est constituée de 7 agents membres. A compter de la rentrée de septembre 2021, la cellule sera ouverte aux étudiantes et étudiants volontaires.

Par ailleurs, la réorganisation en cours de notre établissement et la réunion de la communauté étudiante sur le site de la Cité des arts à Bayonne vont permettre de mettre en place des actions concernant la vie étudiante (santé, restauration, logement). Œuvrer à son amélioration, afin que la formation que nous proposons puisse se faire dans de bonnes conditions, est une de nos priorités. Nous avons conscience qu'un certain nombre de problèmes réclament des solutions urgentes, comme par exemple le difficile accès de nos étudiants aux restaurants universitaires, et donc à une alimentation équilibrée.

Pour atteindre ce dernier objectif, les moyens mis en oeuvre sont les suivants :

- Création d'une cellule de veille et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement depuis novembre 2020 ;
- Organisation de modules de sensibilisation (dès la rentrée 2021) distincts destinés aux agents de l'ESAPB, aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux membres de la cellule d'écoute ;
- Mise en place d'ateliers thématiques avec les étudiants et personnels volontaires visant la mise en œuvre d'actions de promotion de l'égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Étroite collaboration avec le CROUS-Campus Côte Basque afin d'améliorer l'accès des étudiants à l'information concernant leurs droits, la prévention, la santé mentale, la restauration ;
- Avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, mise en place sur le long terme d'une stratégie de prévention et d'action avec des partenaires comme le CROUS, la CPAM, la CHCB, le Planning Familial 64, l'Hôpital de la Côte Basque, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle Aquitaine.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Nombre d'étudiants participant aux modules de sensibilisation	-	Cible : 120 Réalisé : 110	Tendre vers l'ensemble de la communauté étudiante					<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>
Nombre de personnels participant aux modules de sensibilisation	3	Cible : 53 Réalisé : 44	Tendre vers l'ensemble de la communauté professionnelle					
Nombre de partenariats et de conventions passés avec les acteurs spécialisés dans la lutte contre les VSS	-	2 : CROUS, Clasches	Cible : 6 a minima dont l'Observatoire des VSS de Nouvelle Aquitaine, le Planning familial 64, le CUMP, l'ACJPB et le UVIE					
Nombre d'actions qui participent de l'amélioration de la vie étudiante (accès à la restauration, aux activités sportives et culturelles, etc.)	1 : Médecine préventive (depuis 2019)	2 : Médecine préventive et restauration via le CROUS	3	4	5	6	7	

Commentaire sur les indicateurs :

- le premier et deuxième indicateur : Les modules de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles et au harcèlement dans l'enseignement supérieur sont mis en place à chaque rentrée et visent toute la communauté étudiante et professionnelle de l'établissement. La participation en est rendue obligatoire.
- le troisième indicateur : Les conventions et partenariats passés avec les acteurs locaux spécialisés dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations s'établissent sur la base d'intervention dans l'établissement à destination des personnes victimes, ainsi que dans le cadre d'actions de prévention destinées à l'ensemble de la communauté étudiante et professionnelle. Souvent réponses à des problématiques ponctuelles et urgentes, les relations avec les partenaires locaux ont vocation à devenir pérennes et à acter la structuration des missions de la Cellule.
- Le quatrième indicateur atteste de l'accomplissement des différentes actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle de l'établissement pour améliorer la vie étudiante.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

SLO

ID : 064-200093169-20221214-2022_33-DE

Direction générale de la création artistique

**Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche
Bureau des enseignements spécialisé et supérieur**

Madame Delphine Etchepare
Directrice de l'École supérieure d'art Pays
Basque
3 avenue Jean Darrigrand
64 100 BAYONNE

Réf. : Ssc240622/7

Paris, le **13 JUL. 2022**

Objet: Accréditation de l'École supérieure d'art Pays Basque 2022-2028

Ref : Article L.759-2 du code de l'éducation ;
Arrêté du 13 juillet 2018 fixant les modalités d'accréditation des établissements publics nationaux d'enseignement supérieur de la création artistique et des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques en vue de la délivrance des diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613-1 du code de l'éducation ;

P.J. : Motion du CNESERAC du 7 novembre 2019 demandant l'ajout de critères complémentaires à l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques.

Madame la directrice,

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) réuni en section permanente le 10 juin 2022 a rendu un avis favorable à la demande d'accréditation de l'École supérieure d'art Pays Basque 2022-2028. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) réuni le 16 juin dernier a pris acte de cette proposition.

J'ai décidé de suivre cet avis¹. La période de 6 ans couverte par l'accréditation prend effet à la rentrée universitaire 2022.

Il vous appartient d'informer le conseil d'administration de l'ensemble des préconisations qui vous sont adressées par l'intermédiaire des rapports d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et du présent courrier. Ces préconisations viennent s'ajouter à celles émises par d'autres organismes.

L'arrêté d'accréditation signé conjointement par les ministères en charge de la culture et de l'enseignement supérieur porte sur la période 2022-2028 et vous sera transmis au plus tôt.

.../...

¹ La présente décision est susceptible d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois suivant sa notification, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Affaire suivie par : Sabine SCANGA

Tél : 01 40 15 89 593

Mél : sabine.scanga@culture.gouv.fr

DGCA-SDESSR-BESS 62 rue Beaubourg 75003 PARIS

Le ministère de la culture attire par ailleurs l'attention de l'établissement sur les points suivants :

- Dans le cadre du projet d'ouverture d'une formation aboutissant à la délivrance d'un diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) durant la prochaine période d'accréditation, l'école devra déposer un dossier auprès de la DGCA selon un calendrier à définir en amont. Ce dossier devra être présenté en CNESER, ainsi qu'en CNESERAC. En termes de calendrier, il est préconisé une ouverture en septembre 2024.
- Il est rappelé aux écoles la motion du CNESERAC du 7 novembre 2019 relative à la gouvernance (participation de l'ensemble de la communauté artistique et pédagogique et scientifique, et notamment les étudiants, aux processus de décision), au bien-être des usagers et aux objectifs de transition écologique et sociale.
- Dans le cadre du prochain renouvellement d'accréditation, le HCERES sera vigilant au strict respect, par les établissements, de la totalité des critères définis par l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master. Des efforts devront notamment être entrepris en matière de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés. Ce suivi constitue un critère essentiel pour l'évaluation de l'activité de l'école. Il est rappelé que les moyens mis en œuvre par l'école pour maintenir le lien avec les anciens étudiants constituent un préalable obligatoire.

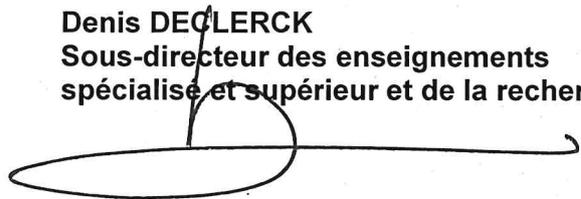
Le document stratégique pluriannuel (DSP) pourra être affiné sur le fond et sur la forme à l'occasion des bilans annuels dédiés au suivi des objectifs. Il est conseillé de présenter ce bilan annuel en conseil d'administration. La version définitive du DSP devra être votée en conseil d'administration du dernier trimestre 2022 et devra être transmise à la SDESSR, ainsi qu'à votre conseiller en DRAC, pour information.

La DGCA/sous-direction des enseignement spécialisé et supérieur et de la recherche (SDESSR), est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre des recommandations.

Vous souhaitant bonne réception de l'ensemble de ces éléments, et en vous remerciant pour votre intervention au CNESERAC, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Denis DECLERCK
Sous-directeur des enseignements
spécialisé et supérieur et de la recherche



Copies:

Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Président de l'École supérieure d'art Pays Basque
Maylis DESCAZEAUX, DRAC de la Région Nouvelle Aquitaine

**CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE ARTISTISQUES ET CULTURELS
(CNESERAC)**

**Motion du 7 novembre 2019 demandant l'ajout par le ministère de la Culture de critères complémentaires
d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Culture**

Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels,

Emet la motion suivante,

Exposé des motifs :

A la lumière, d'une part, des divers constats établis auprès des établissements de l'enseignement supérieur Culture (ESC) et de leurs communautés étudiantes, enseignantes et administratives, notamment à partir d'études récentes (telle l'enquête réalisée en 2018 par l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage sur les conditions de santé des étudiants des écoles de ces domaines) et, d'autre part, de la première consultation du CNESERAC le 25 juin 2019 sur des demandes d'accréditation d'établissements qui a permis de tirer de premiers enseignements, les membres du conseil demandent au ministère de la Culture de compléter ses dispositifs d'accréditation par l'ajout des critères suivants.

L'objectif est ainsi de s'appuyer sur ces dispositifs afin d'inciter les établissements concernés à améliorer la situation visée par chacun des critères proposés, étant entendu que ces situations ne sont pas systématiquement rencontrées simultanément dans chaque établissement de l'ESC mais le sont à l'échelle de l'ensemble de ce réseau d'écoles. Les critères proposés ont donc une visée globale pour l'ESC et non pour telle ou telle école.

- Critère complémentaire d'accréditation n° 1 : **l'établissement met en place une « gouvernance » démocratique, étant géré avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures.**

Sans préjudice de l'éventuelle organisation administrative s'imposant à lui en raison de son statut propre, l'établissement s'efforce, pour l'organisation relevant de son autonomie, d'instituer des organes, des procédures et des méthodes de travail permettant la consultation et la représentation effectives de l'ensemble des communautés pédagogique, scientifique, administrative et étudiante.

Dans ce cadre, le CNESERAC recommande que l'établissement institue une représentation minimale de chaque communauté à hauteur de 15 % dans ses organes, à moins de justifier d'une situation plus favorable ou plus équitable en fonction de la composition spécifique de ses communautés.

- Critère complémentaire d'accréditation n° 2 : **l'établissement, dans l'ensemble de ses activités, se soucie du « bien-être » de ses étudiants, notamment s'agissant des conditions de santé.**

Cela concerne en particulier le rythme des études, qui doit respecter un rythme raisonnable de travail y compris en incluant le temps attendu de travail personnel. Ce rythme doit notamment respecter les normes européennes relatives au système européen de transfert et d'accumulation de crédits ou ECTS (European Credit Transfer Scale) selon lequel 1 crédit est égal à 25 heures ou au plus à 30 heures de travail.

Cela concerne également l'organisation des études, avec par exemple une coordination optimale entre les enseignements ou encore avec le développement du monitorat, du tutorat ou des « inter-semestres ».

Cela concerne en outre l'amélioration autant que possible du cadre de vie et des conditions de travail : activités sportives, temps de repos effectif, espaces de repos, alimentation...

L'établissement est incité à instituer en son sein un « observatoire », chargé d'établir un état des lieux et de suivre et évaluer les actions mises en oeuvre en faveur du « bien-être » des étudiants.

- Critère complémentaire d'accréditation n° 3 : **l'établissement prend en compte, dans l'ensemble de ses activités, les objectifs de transition écologique et sociale.**

L'établissement prend en particulier en compte son impact écologique en tant qu'organisation collective. Il intègre également ces préoccupations dans le contenu de ses programmes pédagogiques. Il encourage en outre les actions citoyennes en faveur de ces questions. Il établit et présente à ses instances compétentes une stratégie annuelle fixant ses objectifs de transition écologique et social et les actions permettant de les réaliser.

- Critère complémentaire d'accréditation n° 4 : **l'établissement met en oeuvre une politique tarifaire "sociale".**

Tout établissement relevant de l'enseignement supérieur Culture s'inscrit par définition, quel que soit son statut, dans une offre d'enseignement supérieur et de recherche de service public, laquelle offre a vocation notamment à proposer un enseignement qui est, quoi que sélectif s'agissant des compétences attendues des étudiants recrutés, ouvert à tous les étudiants quelle que soit leur origine sociale ou géographique.

Cette offre de service publique implique un effort de la part de la collectivité nationale afin d'accorder à tous les étudiants des prestations et des aides permettant cette ouverture effective, délivrées en priorité sous conditions de ressources afin de réduire les inégalités sociales. Le ministère de la culture, en lien avec le réseau des oeuvres universitaires, prend en charge cet effort avec en particulier les bourses sur critères sociaux ouvertes à tous les étudiants de l'enseignement supérieur Culture, quel que soit le statut de leur établissement d'inscription.

Cette offre de service publique implique également des tarifs accessibles prenant en compte les conditions de ressources des étudiants, en particulier quant aux droits de concours et de scolarité de l'ensemble des formations.

Les établissements ne relevant pas directement de l'arrêté annuel du ministre de la Culture relatif aux montants des divers droits de concours et de scolarité, s'efforcent néanmoins de proposer de tels tarifs accessibles et de prendre en compte les conditions de ressource des étudiants, en particulier en proposant l'exonération de ces droits aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux du ministère de la Culture.